

VIGNERONS

100 ans de la première cave coopérative !

La fédération départementale des caves coopératives 13 a célébré un anniversaire particulier lors de sa dernière AG.

Page 4



L'ensemble des participants réunis autour de Marie-Pierre Callet et Jean-Luc Jauffret, président de la fédération départementale des caves coopératives des Bouches-du-Rhône.

La fédération départementale des caves coopératives des Bouches-du-Rhône, présidée par Jean-Luc Jauffret, a marqué de façon originale le centenaire de la coopération viticole puisque la première cave des Bouches-du-Rhône fût créée en 1914 à Trets. Originalité exprimée par le rappel des problèmes du moment confrontés à ceux d'il y a un siècle dans le rapport moral du président. *"Une façon de montrer"*, précisait Jean-Luc Jauffret, *"que quel que soit le temps qui passe les problèmes restent les mêmes."*

Un siècle de lutte et toujours dynamique

D'où un rapport évoquant les situations passées (la construction de la fameuse cave au fil des mois), chaque paragraphe ayant un rapport avec l'actualité : la recherche de foncier, la stratégie économique à mettre en place, les notions de qualité, la défense réglementaire

(fraudes, douanes, inspection du travail), les autorisations de plantation ou les luttes collectives contre les parasites (phylloxera, flavescence dorée). Tout un siècle de luttes pour finalement aboutir aujourd'hui à une fédération épaulant 17 présidents de caves, 250 administrateurs, 1 124 vignerons et 200 salariés qui, tous, *"contribuent au dynamisme de notre mouvement en préparant le siècle prochain."*

Dynamisme exprimé par Laurent Metras, trésorier du comité d'organisation de la Fête de la Vigne et du Vin, qui s'est tenue le 16 mai dans le département, et qui en a expliqué les modalités. De son côté, le conseiller viticulture de la Chambre d'agriculture 13, Didier Richy, a présenté plusieurs graphiques concernant les prix de vente dans les différents caveaux. Son enquête comparative permet à chaque cave de se positionner par rapport aux autres. Laurence Hugou, directrice de l'ICV Provence et Georges Guiniéri, prési-

①

Centenaires, les caves coopératives viti-vinicoles préparent l'avenir

Les vignerons coopérateurs ont marqué cette année le centenaire de leur première cave vitivinicole, mais ils n'oublient pas les problèmes actuels.

dent de la cave de Puyloubier, ont présenté la démarche "Vignerons développement durable". Marque portée par une association de caves viticoles leaders soucieuses de s'impliquer dans une démarche de développement durable forte. Cette démarche, bâtie sur 37 engagements, est la seule dédiée au monde du vin. Elle bénéficie depuis sa création de l'appui des institutions locales, nationales et professionnelles. Enfin, la technicienne dédiée à la Chambre d'agriculture 13, Laetitia Martin, a présenté de manière rapide le site web "Mes parcelles".

Le point sur la problématique du foncier

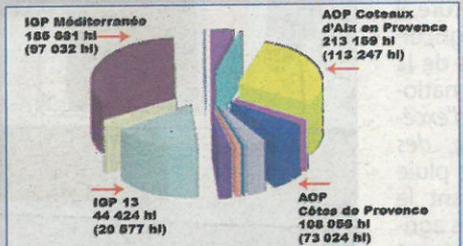
Il revenait à Boris Calmette, président de la Confédération des coopératives vinicoles de France (CCVF) de faire le point sur la problématique du foncier au niveau



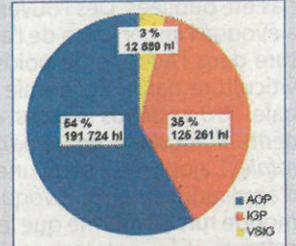
Boris Calmette, président de la confédération des coopératives vinicoles de France, a présenté le travail mené par la CCVF sur le foncier agricole.

Les chiffres clés

La récolte 2014 dans les Bouches-du-Rhône s'élève à 647 182 hl contre 503 364 hl en 2013, soit + 27 %. Dans ce contexte, la récolte des 17 caves coopératives est de 354 819 hl. 54 % pour les AOP, 35 % pour les IGP et 3 % pour les VSIG. Le rosé se taille la part du lion avec plus de 90 % des volumes. La récolte nationale 2014 s'élève à 46 M d'hl (+ 2 % sur la moyenne des cinq dernières années) et la récolte mondiale à 279 M d'hl (- 4 % par rapport à 2013). La consommation mondiale se maintient à 240 M d'hl. S.L.



Production départementale 2014 647 182 hl (+ 27 %/2013) // 9 9269 ha



La production des 17 caves coopératives

des caves coopératives. Un travail mené depuis plusieurs mois par la confédération suite à l'interpellation du Haut conseil de la coopération agricole (HACC) et qui permet aujourd'hui à une cave coopérative d'acheter 20 % en plus du foncier détenu par l'ensemble des sociétaires. Rappelons par ailleurs que, dans le cadre de la loi d'Avenir agricole, la CCVF s'est mobilisée pour permettre l'ouverture des groupements fonciers agricoles (GFA) à toutes les coopératives. Cette structure permet le portage du foncier et l'appui financier à l'installation et à l'acquisition pour les agriculteurs. Les coopératives auront donc la possibilité d'utiliser cet outil en y associant leurs membres. (Pour le détail des mesures prises en région Paca, voir notre dossier "Le foncier pour produire", paru le 3 avril 2015 : "Coop de France, les coopératives sur le terrain", ndlr).

L'un des points importants abordé tout au long de l'assemblée générale concernait la mise en place de la signalétique "Route des vins". Selon une demande du Conseil départemental (ex Conseil général, ndlr) les panneaux devront être installés à l'intérieur des agglomérations et pas au-delà, ce qui pose problème pour les (nombreuses) caves situées en dehors des limites de l'agglomération. La profession se mobilise, comme l'a exprimé le président de la Chambre d'agriculture, Claude Rossignol. Cette réunion était aussi l'occasion de découvrir Marie-Pierre Callet, agricultrice et présidente du Syndicat bovin 13, devenue depuis les dernières élections départementales vice-présidente du Conseil départemental, déléguée à la viticulture. Ce qui a ravi les participants. ■

SAMI LEKHAL